



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER A 20H00

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TRENTE ET UN JANVIER A VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de la commune de GROSBREUIL, dûment convoqué le vingt cinq janvier deux mille vingt trois, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HILLAIRET Marc, Maire.

CONVOCAION ELECTRONIQUE ENVOYEE LE : 25.01.2023

CONVOCAION AFFICHEE ET INSEREE SUR LE SITE INTERNET LE : 25.01.2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 17 Présents : 13 Votants : 17

PRESENTS :

Marc HILLAIRET, Anne-Lise BRUNET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Franck VRIGNON, Peggy LOIZEAU (arrivée à la délibération n°2), Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET

EXCUSES : Mathilde TIGNOLA (pouvoir à Stéphanie BROSSET); Rachel KONASZEWSKI (pouvoir à Anne-Lise BRUNET); Laurent ENFRIN (pouvoir à Marc HILLAIRET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard ALINCANT et Didier PROUTEAU

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19.12.2022

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 19.12.2022
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	16

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

- Engagements comptables :

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 01/01/2023 AU 25/01/2023 – BUDGET PRINCIPAL 2023

Date	Objet	Montant TTC	Société
02/01/2023	CHARIOT 3 PLATEAUX RESTAURANT SCOLAIRE	416.04 €	MANUTANT COLLECTIVITES
03/01/2023	EVIER CABINET MEDICAL SALLE DU BOURG	256.57 €	CEDEO
03/01/2023	FOURNITURES TRAVAUX AMENAGEMENT CABINET MEDICAL SALLE DU BOURG	1 007.41 €	VM DISTRIBUTION
09/01/2023	ETAGERE EN METAL POUR LES ATELIERS TECHNIQUES	219.80 €	ESPACE EMERAUDE
11/01/2023	LOCATION NACELLE	223.51 €	VLOK
11/01/2023	ATTESTATIONS ACCUEIL ETAT CIVIL	53.04 €	IMPRIMERIE NATIONALE
11/01/2023	ETUDE GEOTECHNIQUE PLACE DES MEUNIER	843.00 €	ARGISOL
11/01/2023	ETUDE GEOTECHNIQUE ROUTE DES LUCTIERES	447.00 €	ARGISOL
11/01/2023	SUPPLEMENT OUVERTURES RESTAURANT SCOLAIRE	1 999.90 €	DAMIEN MICHENAUD
20/01/2023	BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2023	2 851.20 €	MG IMPRIMERIE
23/01/2023	GNR ATELIER	1 332.00 €	ORSONNEAU

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 01/01/2023 AU - BUDGET GITES 2023

Date	Objet	Montant TTC	Société
	NEANT		

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 01/01/2023 AU - BUDGET LA BOUTIERE 2023

Date	Objet	Montant TTC	Société
	NEANT		

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 01/01/2023 AU - BUDGET PLACE DES MEUNIER 2023

Date	Objet	Montant TTC	Société
	NEANT		

- Droit de préemption urbain – zone UB : Sans objet

2. Suppression du poste de cinquième adjointe suite à démission

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Laetitia BARRAIN acceptée par Monsieur le Préfet et effective à compter du 17 janvier 2023 adjointe chargée de la communication et du CCAS ainsi que de ses fonctions de conseillère municipale.

Il donne lecture du courrier de démission dans lequel Madame Laetitia BARRAIN précise qu'elle ne peut malheureusement pas poursuivre ce mandat pour des raisons personnelles.

Monsieur Le Maire rappelle que la démission d'un adjoint est définitive et effective lorsque celle-ci est acceptée par le Préfet. Monsieur Le Sous Préfet, par courrier en date du 17 janvier 2023 reçu le 19 janvier 2023 en Mairie, a accepté cette démission.

Après cette acceptation, le conseil municipal doit se réunir sous 15 jours.

Il dispose de plusieurs alternatives :

- Décider de la suppression du poste de l'adjoint démissionnaire et donc ne pas procéder à la réélection d'un nouvel adjoint (un poste d'adjoint créé doit toujours être occupé, pas de vacance de poste).
- Réélire un nouvel adjoint qui devra être du même sexe que le démissionnaire (parité stricte) et préciser si ce dernier occupera le même rang que son prédécesseur. Faute de cette précision, le nouvel adjoint occupera le dernier rang et chaque adjoint en poste remontera d'un rang (système automatique prévu par le CGCT).

D'une part, seul le conseil municipal est compétent pour décider de la création, de la suppression et de l'élection des adjoints.

L'adjointe ayant démissionné de sa fonction d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale, le code électoral prévoit que le suivant de la liste d'appartenance du démissionnaire (donc en l'espèce la liste de la majorité) est automatiquement intégré au conseil municipal sans autre formalité. Si la liste de la majorité ne dispose plus de candidat, le conseil municipal restera à 17 conseillers municipaux dont 3 conseillers municipaux de l'opposition.

Tant que le conseil municipal n'a pas perdu plus du 1/3 de ses membres, il peut continuer à fonctionner selon le CGCT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Arrivée de Peggy LOIZEAU à 20h15

Vu la délibération n°1 du 24.05.2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 5,
Vu la délibération n°3 du 01.02.2022 portant élection Election de l'Adjoint au Maire chargé de la communication et du CCAS, suite à démission.

Vu l'arrêté municipal n° 20-16 du 11.06.2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu la démission de Madame Laetitia BARRAIN acceptée par Monsieur le Préfet et effective à compter du 17 janvier 2023,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil Municipal,

Considérant la réflexion encours sur la redistribution des délégations de communication et du CCAS,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

- La suppression du poste de 5e Adjoint au Maire
- La fixation du nombre d'Adjoints au Maire à 4 adjoints.
- L'actualisation du tableau du Conseil Municipal modifié en conséquence

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
4 Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET, Franck VRIGNON	2 Mathilde TIGNOLA, Stéphanie BROSSET	11

- APPROUVE la suppression du poste de cinquième Adjoint au Maire
- APPROUVE la fixation du nombre d'Adjoints au Maire à quatre adjoints
- APPROUVE l'actualisation du tableau du Conseil Municipal
- Autorise Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

3. Réparations pour la salle de sport et les vestiaires foot

Monsieur GUILMENT, Adjoint aux finances présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux de :

1- Réfection de la toiture de la salle de sport :

- Entreprise ATTILA : 10 306,82 € TTC

2- Réfection de la toiture du vestiaire du foot

- Entreprise ATTILA : 10737.13 € TTC

Vu l'avis de la commission bâtiments et finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

DECIDE

- De retenir le devis de l'entreprise ATTILA pour la réfection de la toiture de la salle de sport pour un montant de 10 306,82 € TTC
- De retenir le devis de l'entreprise ATTILA pour la réfection de la toiture du vestiaire du foot pour un montant de 10737.13 € TTC
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

4. Travaux neufs d'éclairage et d'effacements pour les rues du Poitou et de la croix

Monsieur Le Maire présente les trois conventions SYDEV pour les travaux des rues du Poitou et de la croix :

		Montant de la participation
1	Rue du Poitou : Travaux neufs d'éclairage	29 528 €
2	Rue du Poitou : Effacement lié au déploiement de la fibre	66 118 €
3	Rue de la Croix : Effacement du réseau électrique	42 449 €
	MONTANT TOTAL	138 095 €

Vu l'avis de la commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

- D'émettre un avis favorable aux conventions du SYDEV pour la rue du Poitou et de la croix pour une participation financière d'un montant total de 138 095 €
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Rapport des commissions

Questions diverses

Séance levée à 20h52



Visa des secrétaires de séance,

Didier PROUTEAU



Bernard ALINCANT



Le Maire,

Marc HILLAIRET



Liste des délibérations du Conseil Municipal du 31.01.2023

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19.12.2022
2. Suppression du poste de cinquième adjointe suite à démission
3. Réparations pour la salle de sport et les vestiaires foot
4. Travaux neufs d'éclairage et d'effacements pour les rues du Poitou et de la croix

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 31.01.2023

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	Excusée
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	Excusée
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	Excusé
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	